

communauté chrétienne st-albert-le-grand
2715 chemin de la côte sainte-catherine

A n o t r e c a l e n d r i e r

15 mars, lundi soir, à 20 h.

Célébration de la pénitence et du pardon, dans une salle voisine de l'église (entrée par l'église). Des échanges entre les participants sont prévus.

21 mars, dimanche, après la messe et jusqu'à 15 h.

Léger repas, puis rencontre et échanges avec le P. Jean-Paul Audet.

Thème: Qu'est-ce, aujourd'hui, qu'être chrétien?

Nous pourrions-nous poser quelques-unes des grandes questions qui nous préoccupent tous: peut-on croire encore aujourd'hui? sommes-nous solidaires du monde et de son évolution? la foi peut-elle se vivre sans expression religieuse et culturelle? un chrétien peut-il vivre sans église? Etc.

25 mars, jeudi soir, à 21 h.

"Musi-liturgie" - avec le chœur Katiline.

Une célébration qui intègre lectures, chants et musique.

Une suggestion pour le carême... et pour toute l'année

LE BENEVOLAT

Il est sans doute difficile de penser à une forme d'engagement qui soit commune à toutes les personnes que regroupe notre communauté chrétienne. Du moins, peut-être pourrions-nous - et chacun suivant ses ressources - assurer de temps à autre quelques services en liaison avec une même institution. Ainsi les personnes intéressées pourraient s'adresser au Service social Lafontaine, 4055 Papi-neau, tél.: 526-7783. De Martine Hivon, voici un texte qui apporte certaines suggestions.

Le bénévolat se présente actuellement, à l'intérieur du Service social Lafontaine, comme un service à des personnes défavorisées au point de vue matériel, moral ou psychologique.

Déjà certains organismes répondent à des besoins spécifiques que requiert notre clientèle: auxiliaire familiale, secours financier, loyer à prix modique. D'autres besoins sont encore pourtant ignorés, bien qu'ils soient pressants. Le bénévolat essaie de répondre, humblement mais réellement, à ces besoins. Le bénévolat, bien sûr, est d'abord présence humaine, attentive, chaleureuse.

Mais quels sont ces besoins auxquels on pourrait répondre?

- Gardiennes de jour qui permettent à des mères de famille de prendre un peu de loisir, ou même de se rendre soit à l'hôpital, soit chez le médecin. Bien des mamans remettent à plus tard des rendez-vous importants faute de personnes qui prennent soin des enfants.
- Gardiennes du soir pour que le mari et la femme puissent avoir une sortie commune, sans être préoccupés des enfants qui pourraient manquer de soins et sans grever trop lourdement leur budget. Une gardienne se fait payer 75 cts l'heure. Si on pense à une soirée au cinéma, suivie d'un lunch, cela devient trop onéreux pour un budget de \$60. par semaine (2 adultes et 4 enfants). Plusieurs des couples dont nous nous occupons n'ont aucune sortie commune de détente au cours d'une année.
- Quelques heures données pour faire de la peinture ou du ménage, travaux trop pénibles pour une personne âgée ou une mère qui est seule et qui a déjà trop à faire.
- Visite à un vieillard ou à une personne seule, afin de lui permettre de s'exprimer, de se racoanter.
- Un samedi ou un dimanche consacré aux loisirs de jeunes.

Si on considère les besoins et les réponses qui y sont déjà apportées, un grand vide pourrait encore être comblé. Ainsi, par exemple, du point de vue professionnel,

- un dentiste pourrait peut-être donner une heure gratuitement pour l'extraction de dents à des jeunes et à des moins jeunes;
- un avocat pourrait offrir une consultation gratuite à des personnes dans le besoin et qui doivent attendre plusieurs semaines ou même plusieurs mois avant d'être reçues au bureau d'assistance judiciaire;
- des professeurs pourraient apporter une aide à des adultes retournés aux études pour améliorer leurs conditions de vie, ou à des écoliers éprouvant des difficultés scolaires ou des retards sensibles dans certaines matières;
- l'orienteur, le psychologue pourraient être d'un grand secours pour des familles aux prises avec des problèmes d'arriération mentale chez leurs enfants.

Nous avons eu, dans le secteur, un médecin retraité qui recevait des clients et les aidait de ses conseils tant préventifs que curatifs; un officier du bien-être social à sa retraite qui aidait, grâce à son expérience, à redoubler les difficultés éprouvées par des gens inexpérimentés en questions budgétaires ou autres; des

frères enseignants qui offriraient leurs services à des jeunes et qui effectuaient des travaux ménagers chez des gens impotents.

Voilà autant de suggestions qui permettraient à ceux qui ont reçu beaucoup de partager avec les moins favorisés de cette société si riche en argent, en temps, en possibilités, et de se sensibiliser ainsi à la vie de toute une population qui a droit de crier au secours.

Porter le pain eucharistique
aux personnes retenues à domicile

Les laïcs pourront désormais porter le pain eucharistique aux malades, c'est-à-dire à toute personne retenue à domicile pour raison de santé. Sans doute est-il souhaitable que ce service soit rempli de temps en temps par le prêtre lui-même. Mais cette nouvelle disposition comportera de nombreux avantages:

- les malades pourront communier plus souvent, spécialement les dimanches et les jours de fête;
- la communion des malades sera reliée plus étroitement à la célébration eucharistique de la communauté chrétienne;
- il sera possible de donner la communion aux malades aux cours d'une célébration plus ample, ce que ne peut faire facilement le prêtre qui doit porter la communion à plusieurs malades.

C'est là un autre point d'aboutissement d'une évolution que nous connaissons depuis quelques années. Entre recevoir le pain eucharistique dans la main pour se communier soi-même et le recevoir pour le porter à un autre, il n'y avait qu'un pas à franchir.

Pour que ce service soit rempli dans le meilleur esprit, nous suggérons d'observer les points suivants:

1. Il est souhaitable que le pain eucharistique soit apporté par quelqu'un qui soit proche parent ou ami de la personne retenue à domicile;
2. on portera l'eucharistie aux personnes retenues à domicile surtout les dimanches et jours de fête;
3. pour marquer la liaison entre la communion donnée à domicile et la célébration eucharistique de la communauté chrétienne, on remettra le pain eucharistique à la personne à qui on le destine après avoir lu un passage des lectures bibliques du jour et après avoir prié un moment avec elle (voir les textes offerts);
4. on viendra prendre le pain eucharistique à apporter immédiatement à la fin de la communion;
5. on pourra donner les nom et adresse des personnes à qui on apporte l'eucharistie en disant s'il est souhaitable que l'un ou l'autre des recteurs leur rende visite à l'occasion;
6. dans la mesure du possible, on rapportera les "custodes", à moins que l'on s'en serve régulièrement.